

SIVOM DU PAYS VIGANAIS
SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014

COMPTE RENDU DÉLÉGUÉS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 24 février 2014 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions de la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation, dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Général (article L. 2312-1 du CGCT).

Le Comité Syndical, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions de la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation, dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Assainissement (article L. 2312-1 du CGCT).

Le Comité Syndical, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

**03 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL**

Rapporteur : Daniel CARRIERE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de son Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2014 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2014.

Le total de ces propositions représente 3 035,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2014
21	9 140,00 €	2 285,00 €
23	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL	12 140,00 €	3 035,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

04 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de son Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2014 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2014 pour le Budget Assainissement.

Le total de ces propositions représente 442 340,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2014
23	1 769 391,00 €	442 340,00 €
TOTAL	1 769 391,00 €	442 340,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

05 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président présente aux délégués, le tableau des effectifs mis à jour en fonction des mouvements et des créations de postes nécessaires

VOIR TABLEAU EN PAGE SUIVANTE

Le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

IV -ANNEXE			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 24/02/2014			C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 24/02/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont: TEMPS NON COMPLET	NBRE HEURES HEBDO	MISE A DISPOSITION COMMUNES
ADMINISTRATIVE (1)						
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1			1
SECRETAIRE DE MAIRIE tps complet	A	2	2			2
SECRETAIRE DE MAIRIE tps incomplet	A	4	4	4		4
DONT DETAIL CI-DESSOUS DES TEMPS INCOMPLETS						
MISE A DISPOSITION DE COMMUNES :						
MONTDARDIER					12	
POMMIERS					9	
TOTAL AGT					21	
ARPHY					14	
MARS					14	
TOTAL AGT					28	
AULAS					28	
MANDAGOUT					24	
TECHNIQUE (2)						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1			
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	C	1	0		26,25	
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	2	2	2		
DONT DETAIL CI-DESSOUS :						
1 AGENT					30	
1 AGENT					26,25	
SOCIALE(3)						
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MAT PRINCIPAL 2ème CL	C	1	1	1	30	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MAT 1ère CL	C	1	0	1	30	
TOTAL GENERAL (1+2+3)		13	11	7		7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

06 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – COMMUNES DE BEZ ET-ESPARON ET ARRE

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des 9 communes (Arphy, Bréau-et-Salagosse, Mandagout, Mars, Aumessas, Arrigas, Saint-Laurent-le-Minier, Saint Bresson et Alzon) arrive à son terme, cependant les communes de Bez-et-Esparon et Arre ont également souhaité confier au Syndicat la réalisation de cette opération dans le cadre du groupement d'achat.

Il propose de délibérer afin de poursuivre cette opération et d'autoriser le Syndicat à engager les procédures nécessaires à sa réalisation.

Il est précisé que les études en cours ou déjà réalisées, que les documents existants ainsi que l'état des ressources existantes, seront également recensés et pris en compte.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

DECIDE de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau, du Conseil Général du Gard, de l'Etat.

COMPLETE le groupement d'achat existant avec les communes de Bez-et-Esparon et Arre.

DESIGNE le SIVOM Intercantonal du Pays Viganais en tant que coordonnateur du groupement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

07 - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES - CREATION D'UNE EXTENSION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT - HAMEAU DE PRATCOUSTALS – COMMUNE D'ARPHY

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le hameau de Prateoustals étant situé en amont de la source du Bouscarasse (alimentation en eau potable d'habitations) il est impératif qu'un système collectif d'assainissement y soit créé.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune d'Arphy avait prévu la réalisation de ces travaux d'assainissement. Le projet consistera en la création d'une station d'épuration de type filtre plantée de roseaux de 30 EH ainsi que la création d'un réseau de collecte et de transport afin d'assainir la totalité des maisons d'habitation du hameau. Le coût de ce projet est estimé à 250 000 euros HT.

Il convient donc de demander les aides financières concernant ces travaux notamment celles de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général du Gard et de l'Etat.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général du Gard et de l'Etat.

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides financières et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à 3 ans.

ATTESTE que les travaux réalisés le seront selon la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

08 - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES - PROTECTION DE LA CANALISATION DE TRANSPORT DES EAUX USEES - CHEMIN DE LA FABREGUE COMMUNE D'AVEZE

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que lors de l'épisode pluvieux de novembre 2011, la crue a emporté une partie du chemin de la rivière au niveau de la chaussée de la Fabrègue. Il précise que sous ce chemin, se trouve le collecteur principal d'assainissement des communes de Bez-et-Esparon, Arre, Molières-Cavaillac et Avèze qui risquerait d'être emporté si un autre épisode tel que celui de 2011 se reproduisait. Afin de prévenir et de se préserver de toute catastrophe écologique, il est impératif de protéger cette canalisation par des travaux sur la surface tels que la réhabilitation du gabion existant ainsi que de la berge érodée.

Il convient donc de demander les aides financières concernant ces travaux notamment celles de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général du Gard et de l'Etat.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général du Gard et de l'Etat.

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides financières et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à 3 ans.

ATTESTE que les travaux réalisés le seront selon la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

09 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AU TITRE DE LA DETR 2014

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle que la commune de Mandagout souhaite poursuivre les travaux déterminés par le Schéma Directeur d'Assainissement avec l'extension du réseau des eaux usées sur le hameau de Navous par la création d'une station d'épuration.

Le projet comprend la réalisation d'un réseau d'eaux usées et la création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Le plan de financement de l'opération est joint en annexe à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

SOLLICITE les aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2014.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 18 avril 2008 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les délégués des marchés signés entre le 06 novembre 2013 et le 13 février 2014, dans le cadre de ses délégations.

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

Marchés :

Entre le : **06/11/13** et **13/02/14**

Service : **Marchés Publics**

<i>Affaire/Dos Lot</i>	<i>Contrat</i>	<i>Délibér. (Engag.)</i>	<i>Objet de l'affaire Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notific.</i>
13SSE03/I	13SSE003	19/03/09	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - COMPLEMENT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	CETUR L.R 30120 LE VIGAN	19 675,00	11/02/14
13STR004/I 1	13STR04A	19/03/09	REHABILITATION SANS TRANCHEES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE MOLIERES-CAVAILLAC TRAVAUX DE CHEMISAGE	D.P.S.M. Travaux Publics 31850 MONTRABE	19 777,00	11/02/14
13STR004/I 2	13STR04B	19/03/09	REHABILITATION SANS TRANCHEES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE MOLIERES-CAVAILLAC ESSAIS ETANCHEITE	RHONE MEDITERRANEE SIEGE SARP 69142 RILLIEUX LA PAPE	899,00	11/02/14
TOTAUX HORS CONTRATS A BONS DE COMMANDE					40 351,00	

QUESTIONS DIVERSES

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués et des services pour le travail effectué.

Monsieur le Président lève la séance